

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Lemieux.—Ordre de la Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre la firme *Becker and Company, Ltd*, de Londres, Angleterre, et le Haut Commissaire du Canada, à Londres, relativement à une certaine circulaire émise par la Mission canadienne.

M. Burnham propose:—Attendu que l'*Ottawa Morning Journal* contient le programme suivant du parti unioniste, tel que donné après le caucus, savoir:—

“ LE PROGRAMME :

“ On n'a pas communiqué de déclaration, officielle ou non, sur la teneur du programme, mais on apprend de source digne de confiance que ses grands principes sont les suivants:—

“(1) *Empire*.—Maintien du lien britannique sur base d'une association égale avec la mère patrie, dans l'empire. La question des relations avec l'empire sera soumise à la conférence impériale, qui doit se réunir au commencement de l'année prochaine; l'autonomie du Dominion et la suprémacie de son parlement dans toute question, y compris la guerre, doivent être sauvegardées.

“(2) *Economie*.—Revision du tarif d'après une base scientifique et selon le principe que les droits de douane doivent être prélevés en tenant bon compte des intérêts du consommateur. Maintien de la taxe directe, mais non pas selon une échelle assez rigoureuse pour placer le Canada en posture désavantageuse, dans la concurrence industrielle avec les Etats-Unis.

“(3) *Commerce*.—Expansion du commerce à l'étranger par l'encouragement des transports ferroviaires et maritimes, par le développement des voies navigables intérieures et des commodités de havrage et de voiturage.

“(4) *Travail*.—Législation ouvrière basée sur les principes incorporés dans les clauses ouvrières du Traité de paix.

“(5) *Défense*.—Armée permanente d'effectif suffisant aux exigences domestiques seulement. Dans les guerres futures de la mère patrie, la consultation du Canada sera jugée comme préliminaire essentiel à l'attente de toute aide.

“Le premier ministre a soumis ces propositions au caucus pour qu'elles soient étudiées d'ici la prochaine session de la Chambre. Dès la convocation de la session prochaine, les députés et sénateurs seront censés se réunir en un autre caucus pour discuter et étudier ces propositions au sens qu'elles doivent constituer les principes désirables d'un nouveau parti proposé.”

Et attendu, que dans le prononcé susdit de programme, et dans la déclaration officielle du premier ministre, il n'y a pas un mot de protection ou de tarif protecteur, il est donc, de l'avis de la Chambre, désirable que le chef du gouvernement devrait savoir qu'un degré convenable de protection est nécessaire au développement progressiste et bien équilibré du Canada, et que nulle politique qui néglige le principe protectionniste dans un tarif canadien n'est acceptable, ou destiné au bien général du Canada.

Après débat, la question étant posée sur la dite motion, elle est rejetée.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 13), Loi modifiant la Loi des élections partielles fédérales, 1919.

Bill (No 14), Loi modifiant la Loi de naturalisation, 1919.

Læ Chambre s'ajourne alors à 3.40 p.m.

EDGAR N. RHODES,
Orateur.